

CHARTRE DU MNLE – CONGRÈS DE LYON DECEMBRE 2022

1. PREAMBULE :

0 a) Fidèle à sa raison d'être – sauvegarder l'Humanité dans un environnement préservé, ici et ailleurs – notre Mouvement met à jour son texte d'orientation générale, dénommé « CHARTRE » dans les statuts.

Ce document est la continuité de nos travaux précédents, en particulier notre 12^e congrès de MARSEILLE en 2019 et de nos débats, assemblées et universités d'été tout au long des trois années passées. Il reprend donc, en l'amendant et la complétant, la précédente charte.

Mais c'est aussi la continuation de nos engagements historiques, telle la défense du Rhône, du Lac LEMAN, de l'étang de BERRE, des espaces agricoles de Notre-Dame-des-Landes au Triangle de Gonesse, etc., liant toujours les actions de terrain à nos réflexions de fond, considérant l'environnement avec toutes ses dimensions : sociale, économique, culturelle, démocratique et naturelle.

0 b) Ainsi, nous ajoutons à notre mot d'ordre « produire et consommer autrement pour bien vivre » la notion de « partager ». Notre autre mot d'ordre « sortir du capitalisme pour sauver le climat, la planète, l'humain » nécessite d'être explicite. S'il est évident que l'actuel système économique est à l'opposé de nos orientations qui supposent l'équité de tous et non l'accaparement par quelques-uns des richesses du monde, encore faut-il définir plus précisément le système appelé à le remplacer, et ses atouts par rapport à la défense de l'environnement et de l'Humanité.

0 c) Notre slogan « produire, consommer et partager autrement » suppose que, pour pouvoir consommer autrement, il faut nécessairement produire autrement, dans des processus à la fois respectueux de l'environnement et respectueux des humains.

0 d) Comme nous le rappelions précédemment *« L'humanité doit faire face à des défis énormes : démographie, climat, limites des ressources, érosion de la biodiversité. Les politiques pour y faire face sont dérisoires et contre-performantes car tournées vers la recherche du profit. La pression sur la nature est trop forte. Un sentiment d'impuissance se répand qui n'est pas exempt de colère. La précarité et la dévalorisation du travail, les inégalités sociales croissantes augmentent la misère et le mal-être, sans contribuer en aucune manière à la protection de notre environnement. »*

0 e) Le capitalisme, système basé sur la recherche avide et sans fin du profit, ne peut résoudre aucun des problèmes de l'humanité, et certainement pas ceux liés à la préservation de l'environnement. Contrairement à ses discours qui se veulent empreints de raison, le marché capitaliste, qui en fait est assez récent dans l'Histoire de l'Humanité, n'est pas le moyen d'allouer les ressources de façon rationnelle et optimum, et l'argent n'est pas le sang de la terre.

0 f) Et naturellement, pour nous, les évolutions nécessaires à la sauvegarde de l'Humain sur la planète Terre ne doivent pas consister en des mesures punitives pour les plus démunis. Elles doivent être le résultat d'un travail commun visant à leur compréhension et leur acceptabilité, au point d'être souhaitées.

Cela suppose que notre société évolue vers une répartition plus équitable des richesses produites. Mais il ne suffit pas, loin s'en faut, de limiter ainsi le niveau de pollution engendrée par les plus riches. Il faut aussi redonner à l'ensemble des citoyens du monde la vraie possibilité de gérer leur destin : choix de métiers, participation réelle aux décisions qu'elles soient professionnelles ou sociales, respect du travail accompli, libération des contraintes de subordination, alimentation saine, garantie de santé publique... le tout dans un esprit de solidarité et non de concurrence. Ainsi, si nous défendons les services publics pour tout ce qui est bien commun, nous soutenons les formes d'entreprises coopérative – lorsqu'elles le sont réellement – qui donnent toute leur place aux travailleurs. Le respect de tous les travailleurs est une condition nécessaire à leur participation à la défense de notre environnement.

Il est indispensable dans ce cadre, d'assurer une formation tant culturelle que technique à toutes les périodes de la vie, et naturellement dans le cadre de l'école publique.

Cet esprit de solidarité doit s'exprimer au niveau international, pour la Terre entière, évitant ainsi les conflits armés. Les guerres sont un fléau qui touche essentiellement les populations civiles, que ce soit pour les privations imposées par les dépenses militaires, que ce soit pour les atteintes physiques et morales des populations. De plus, tant en période de paix pour les entraînements militaires, qu'en période de guerre, l'environnement est mis à mal de nombreuses manières : pollutions diverses dues aux bombes et à leurs effets sur les équipements sanitaires, avec parfois un impact de plusieurs décennies (à l'exemple de l'agent orange déversé au Vietnam). C'est pourquoi le MNLE est résolument pacifiste. Nous œuvrons aux côtés du Mouvement de la Paix et de I CAN France pour développer une véritable culture de Paix.

0 g) L'étendue des sujets impliqués par la notion d'environnement est vaste. Ils sont autant sociaux qu'économiques ou environnementaux. Et leur complexité vient des nombreuses interactions entre eux. Par exemple, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, jouent un rôle important dans les besoins de déplacements tant des personnes que des marchandises. Le temps perdu dans les transports amoindrit grandement la qualité de vie (qualité de l'air, pollution, fatigue, etc.). Avec le temps de travail, ils entravent nos concitoyens dans leurs loisirs, leurs contacts avec l'école de leurs enfants, la manière de faire ses courses, et leur participation à la vie de la cité.... Autre exemple : l'implantation d'éoliennes en mer va impacter négativement les activités de pêche traditionnelle, alors que les navires industriels pourront

continuer à faire leurs ravages. Les inégalités des citoyens devant l'énergie méritent aussi qu'on s'y arrête.

0 h) Cette complexité suppose d'éviter tout dogme, mais l'importance de l'enjeu justifie que nous prenions des positions claires, volontaristes, et que nous menions toutes actions utiles pour aboutir, notamment auprès des députés ou élus locaux pour les inviter à prendre des décisions préservant notre environnement autrement que par de simples annonces. Ce faisant, nous sommes amenés à rejoindre d'autres associations, coordinations ou mouvements pour des actions locales, de terrain, qui permettent en outre de confronter nos positions sur le fond et affiner encore nos propositions. Et nous devons parfois ester en justice pour défendre notre environnement, ce qui est rendu de plus en plus difficile du fait des textes liberticides qui s'amoncellent. Le coût de telles actions pèse aussi lourdement sur nos moyens financiers.

0 i) Ainsi, cette charte abordera successivement de nombreux sujets :

- 1 - L'évolution du climat et ses conséquences
- 2 - L'eau, bien commun à défendre
- 3 - La production et la gestion des énergies, également biens communs
- 4 - Quelques mots d'un terme à la mode : sobriété
- 5 - La démographie et ses conséquences sur les besoins en production (nourriture et biens de consommation ou d'équipement)
- 6 - La question des transports
- 7 - La santé entre préventif et curatif
- 8 - L'évolution de la biodiversité
- 9 - Les déchets et leurs traitements
- 10 - Les questions des inégalités, et la nécessaire équité face à l'environnement
- 11 - Les relations avec d'autres associations (et notion de « réseau humanité&Nature »)
- 12 - Développer une véritable démocratie, rendre sociale l'économie et devenir producteurs de droits en participant à des ateliers législatifs
- 13 - Comment développer notre rôle dans l'éducation populaire
- 14 - Quels outils pour nous développer et agir

1. L'EVOLUTION DU CLIMAT ET SES CONSEQUENCES

Les grands médias, en général, font état des prévisions et des recommandations du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat). A chaque fois, l'accent est mis sur l'insuffisance des mesures propres à maintenir soutenable l'évolution à la hausse des températures, en particulier pour réduire considérablement les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Le GIEC nous indique les conséquences attendues à très rapide échéance : phénomènes météorologiques plus violents et nombreux, modifications de la nature des végétations, donc des cultures, impactant

durement l'agriculture donc les agriculteurs, élévation du niveau marin, engloutissant de nombreuses terres habitées... Si l'Histoire nous apprend que les inondations, les méga feux, comme nous en avons vécu récemment, se sont déjà produits, les climatologues nous prédisent l'augmentation de leur fréquence, avec des conséquences très lourdes pour les territoires et les habitants concernés. Cela conforte l'idée que nous sommes bien rentrés dans l'ère anthropocène. Malheureusement, les dernières conférences des parties (dont la COP 27 en Égypte) n'ont pas échappé à la règle de l'insuffisance des mesures ni au niveau des constats, aucune mise en cause de la prépondérance des énergies fossiles n'étant à l'ordre du jour. Le secrétaire général de l'ONU avait pourtant dit clairement, à l'ouverture : « l'humanité a un choix : coopérer ou périr. C'est soit un pacte de solidarité climatique, soit un pacte de suicide collectif ». Et pourtant, il est possible, si la volonté politique existe, d'orienter les actions des industriels, des aménageurs et autres acteurs essentiels vers l'abandon des énergies fossiles – question abordée dans le chapitre énergies. Il est évident que si les efforts de chacun contribuent à l'amélioration de la situation, ce n'est qu'à la marge car notre système économique continue de surexploiter la nature et les humains. Fermer notre robinet pendant qu'on se frotte les dents, éteindre la lumière en quittant une pièce, c'est bien. Mais ce n'est rien à côté des gaspillages générés par les transports contraints, qui ne cessent d'augmenter. Ce n'est rien à côté des dégâts environnementaux et humains faits par les grands du pétrole, qui, se verdissant en apparence, n'en continuent pas moins à rechercher du pétrole ou du gaz, par des moyens de plus en plus destructeurs de l'environnement. Ce n'est rien face au gaspillage des délocalisations.

2. L'EAU, BIEN COMMUN A DEFENDRE

2 a) Les humains ne sont pas égaux quant à l'accès à l'eau :

- Un africain ne bénéficie que de 10 à 20 litres par jour
- Un français consomme de 150 à 200 litres quotidiennement
- Un américain tire environ 600 litres chaque jour.

Ces chiffres, qui sont des moyennes, ne doivent pas cacher que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable, pourtant vitale, dans le monde.

Parallèlement à ce manque, 2.5 milliards d'individus ne disposent pas d'assainissement.

Les écosystèmes naturels ont eux aussi droit à l'eau : la sécheresse (qui les affecte en même temps que les terres agricoles) est en partie la conséquence de la surexploitation de l'eau (nappes et cours d'eau) et de son gaspillage.

Certaines industries sont également grandes consommatrices d'eau, comme la production de vêtements ou l'agroalimentaire. Le consumérisme joue donc aussi un rôle dans le gaspillage de l'eau.

2 b) Alors que les périodes de sécheresse, plus fréquentes dans notre pays, ont mis en évidence l'importance des dégâts engendrés par les droits de tirage et les prélèvements accordés aux agricultures productivistes (en particulier le maïs, qui

nécessite de l'eau l'été, au moment le plus critique), le lien entre la ressource en eau, le climat, et la gestion de la ressource montre la nécessité :

- de changer le modèle agricole pour pouvoir réduire ou supprimer les arrosages (par exemple éliminer le maïs fourrage, puisque les ruminants peuvent et doivent manger de l'herbe)
- d'interdire le pompage de l'eau à des fins de mise en bouteilles.
- de généraliser – contrairement à la tendance actuelle – une gestion publique de l'eau dans le monde, seule méthode à même d'assurer l'équité et éviter des conflits liés à une gestion inégalitaire. Une tarification progressive doit assurer aux plus démunis le minimum vital gratuitement, en taxant fortement les excès.
- De créer un service public national de l'eau qui veillera entre autres à la création de maillages assurant la sécurité d'approvisionnement, sachant que la ressource doit être gérée au niveau de chaque bassin.
- D'augmenter les volumes de réserves pour faire face aux épisodes de sécheresse. Elles ne doivent pas être réalisées comme les « bassines », réserves de substitution inventées par les gros producteurs de maïs. Ces réserves sont à eaux stagnantes et limitées à l'usage de quelques-uns. Ces réserves doivent être bien commun et la collecte des eaux de remplissage assurée lors des épisodes pluvieux exceptionnels, appelés à se multiplier. La restitution devra se faire dans le milieu. Les écosystèmes naturels ont aussi droit à l'eau. La sécheresse (qui les affecte en même temps que les terres agricoles) est en partie la conséquence de la surexploitation de l'eau (nappes et cours d'eau) et de son gaspillage. Bien sûr, ces ouvrages doivent être de dimensions raisonnables, être munis de passes à poissons, et être entretenus pour garder leur capacité et ne pas priver l'aval des nutriments indispensables aux écosystèmes et à la production de poissons. Il faut aussi veiller à l'infiltration de la pluie là où elle tombe, à la renaturation des sols, et la création de dispositifs de stockage à ciel ouvert comme des noues ou des jardins de pluie par exemple de manière à réduire les ruissellements et ainsi les risques d'inondation et de pollution du milieu naturel. De donner aux services publics les moyens de contrôler la qualité de dépollution des eaux industrielles avant leur rejet dans le milieu.
- De concevoir les bâtis et les aménagements urbains de manière à mieux user des eaux de pluie (réservoirs pour l'arrosage, bassins d'orage, noues végétalisées, etc)
- Contribuer à ce que les députés adoptent une « loi fleuve » inspirée de la loi littoral.

2 c) LE FORUM ALTERNATIF MONDIAL DE L'EAU

Cette question de l'eau n'est pas propre à notre pays. Comme en 2012 le MNLE a organisé avec d'autres associations en 2021 un Forum Alternatif Mondial de l'Eau, devenu permanent et polycentrique. Il s'agit de contrer les visées mercantiles du forum organisé à DAKAR par les multinationales de l'eau, dans l'espoir de toujours augmenter les dividendes financiers de leurs actionnaires. Pour eux, l'eau est une marchandise, et non un bien commun. Pour nous, comme nous le disions déjà en

2012, l'eau est source de vie, pas de profit. Dans cet esprit, chacun de nous peut approcher les élus de son territoire afin de l'inciter à œuvrer à un retour à une véritable gestion publique et démocratique de l'eau et de l'assainissement, là encore dans un esprit de solidarité. La qualité de la ressource doit aussi être au cœur de cette gestion. L'obligation que les activités agricoles et industrielles ne rejettent aucun polluant dans le milieu doit être une priorité absolue.

3. PRODUCTION ET GESTION DES ENERGIES, EGALEMENT BIENS COMMUNS

3 a) L'énergie est, comme l'eau, une nécessité. Sans le soleil, et sans effet de serre, il n'y aurait pas de vie sur Terre. Cependant, le soleil ne parvient pas, seul, à combler tous nos besoins énergétiques, notamment les besoins de chauffage en hiver, la cuisson des aliments et les forces motrices et thermiques nécessaires à nos activités. A l'inverse, trop d'effet de serre rendra invivable notre environnement. C'est pourquoi la lutte contre les gaz à effet de serre est urgente. Les différentes COP qui se succèdent montrent malheureusement le peu d'empressement des Etats à prendre le problème à bras le corps.

Nombreux sont ceux qui parlent de « transition » énergétique. L'urgence voudrait que l'on parle de « mutation » tant l'ampleur des changements est grande.

Ces changements doivent être pris en compte dans deux registres :

- agir pour maîtriser le besoin d'énergie,
 - o en recherchant la plus grande efficacité possible dans nos dispositifs (isolations du bâti, rendement des machines, process de production, lutter contre les gaspillages, qui sont surtout le fait des humains les plus riches, ainsi que des politiques industrielles qui abandonnent partout dans le monde des équipements pour en réaliser d'autres ailleurs à grand renfort d'énergies grises),
 - o en réduisant les besoins de transports de personnes et de marchandises ;
 - o en combattant les dérives consuméristes du système capitaliste ;
 - o en intervenant auprès de nos parlementaires et du gouvernement pour obtenir la transparence sur les bilans énergétiques des activités militaires, le niveau des GES produits et le traitement de leurs déchets.
- rechercher les moyens de produire l'énergie dont nous avons besoin de la manière la moins carbonée possible et la plus respectueuse de l'environnement.

Les solutions pour y parvenir comprennent nécessairement l'abandon des énergies fossiles.

3 b) Comme nous devons sortir des énergies fossiles, représentant actuellement 60 % de l'énergie finale consommée, il est clair que l'électricité sera demain l'énergie prépondérante dans le monde. C'est pourquoi, même si la recherche d'efficacité est une priorité, elle ne pourra jamais compenser ces 60 % ni les augmentations de besoins liés à la démographie et aux nouveaux usages. Aussi, dans les divers scénarios présentés par divers organismes ou institutions pour notre pays, nous

retiendrons celui qui nous semble le plus sérieux : le dernier en date de Réseau de Transport d'Electricité, à plus de 1 500 TWh. Notons qu'en matière d'évolution à la hausse des besoins d'électricité, il y a le numérique et le développement des plateformes internationales, qui consomment énormément d'énergie, sur leur lieu d'implantation (fonctionnement des machines, indispensable climatisation) et pour le transport des données à travers le monde. C'est pourquoi au MNLE, nous préférons les solutions locales pour la plupart des activités informatiques, qui nécessitent moins d'énergie et respectent bien mieux les individus. En effet le système des plateformes et les réseaux internationaux des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), outre leur consommation d'énergie, utilisent vos données personnelles à des fins commerciales générant surconsommation et gaspillages énormes.

Nous rappellerons à cette occasion que les agro carburants, chers à certains, qui promettent à nos agriculteurs de sortir de leurs difficultés en devenant des énergiculteurs, que ces matières de substitutions que sont le méthane et l'éthanol produisent du gaz à effet de serre lorsqu'on les utilise, à l'opposé du but recherché. Cette filière ne devrait donc pas être développée sauf à utiliser des déchets fatals. Et si la forêt européenne s'étend progressivement, il faut être attentif à ce que son mode de gestion ne copie pas les pays dits du sud, qui déforestent à tout va. Compte tenu du temps mis par les arbres pour pousser, on ne peut compter prélever que quelques pourcents par an sur cette ressource, partagée entre le bois d'œuvre, le bois d'industrie (pâte à papier par exemple) et le bois de chauffage.

Pour ce qui est des recherches d'efficacité, la question de l'isolation du bâti existant, n'est pas toujours simple, soit techniquement pour certains types de bâtiments, soit économiquement par exemple dans le cas de copropriétés mal gérées ou en déshérence. L'intervention des pouvoirs publics dans ce domaine devrait être largement plus prononcé, allant de la formation des artisans aux techniques nécessaires, aux aides financières conséquentes pour les personnes modestes, et au contrôle qualité des réalisations.

Il va de soi que l'aménagement du territoire et la maîtrise du foncier sont aussi très important pour l'efficacité : relocaliser les productions, qu'elles soient agricoles ou de biens de consommation ou d'équipement au plus près de leurs utilisations contribue efficacement à réduire les besoins de transports obligés de marchandises. Le choix de modes de transports « bas carbone » est tout aussi important. Enfin, lutter contre la spéculation immobilière – par exemple en développant les systèmes de propriété collective, et en dotant les fonds d'intervention foncière de fonds suffisants pour préempter toute vente spéculative – permet de réduire les distances domicile / travail, cause d'importants déplacements obligés de personnes.

3 c) Pour ce qui est des modes de production, nous entendons qu'il n'y a aucune énergie idéale, toutes comportent des coûts d'investissement, de besoin d'espace pour

leurs installations. Toutes ont des coûts de maintenance, des déchets, et un impact certain sur l'environnement, par exemple :

- les éoliennes marines, posent des problèmes à la pêche traditionnelle
- ces moulins à vent nécessitent d'énormes fondations en béton pour résister au vent
- ils occupent beaucoup plus d'espace que d'autres moyens de production, alors que l'espace vital sur Terre devient rare.
- Toutes les énergies dites nouvelles et renouvelables, décentralisées sur les territoires en fonction de qui veut y investir conduisent l'opérateur public de réseau à multiplier les câbles (qui doivent être surdimensionnés à la capacité maximum des installations qui ne produisent pourtant que 20 à 30 % du temps à cette puissance) augmentant le besoin de matières comme le cuivre,
- Le recyclage des produits souvent composites entrant dans la composition des éoliennes et des capteurs n'est pas encore maîtrisé
- Etc

3 d) Naturellement, nous ne sommes pas opposés à l'utilisation du vent et du soleil dans la production des énergies dont nous avons besoin, pourvu que leur proportion dans le mix énergétique demeure raisonnable, tenant compte de leur intermittence et de leurs autres défauts. Les progrès techniques permettent aussi d'envisager des transports maritimes et fluviaux utilisant la force du vent, contribuant aux économies d'énergie recherchées.

3 e) D'autres énergies doivent à notre sens être développées :

- La géothermie dispose de potentiels dans diverses régions de France (y compris en outremer et d'autres régions du monde). La géothermie profonde étant adaptée au chauffage en zone urbaine dense, tandis que la géothermie de surface est adaptée aux constructions diffuses (avec relève par pompe à chaleur électrique)
- Les capteurs solaires thermiques sont adaptés et très efficaces pour la production d'eau chaude sanitaire
- L'hydroélectricité dont les plus grands potentiels sont déjà utilisés, mais qui peuvent être développés dans des productions au fil de l'eau, ayant peu d'impact sur l'environnement, voire des installations marémotrices. Dans tous les cas, la nécessité d'une bonne conception et d'une maintenance suivie (pour les barrages, il s'agit de sécurité mais aussi d'environnement, comme on l'a vu dans la rubrique « eau bien commun », de par la nécessité de réserves, mais aussi la continuité d'écoulement nécessaires à la biodiversité aquatique).
- Le stockage de l'électricité produite en surnombre à certains moments, pour la réintroduire en période de pointe, comme le font les trop rares Stations de Transfert d'Énergie par Pompes (STEP), ainsi que la technique de l'hydrogène, peu rentable mais qui peut se justifier dans ce cas.
- L'énergie nucléaire apparaît bien comme une énergie indispensable à l'avenir de l'humanité. Nous insistons sur le fait qu'il est possible de faire fonctionner

les installations avec un très haut niveau de sécurité. Cela suppose une maîtrise publique des constructions, des maintenances, nécessitant la formation des personnels à statuts, sans sous-traitance. Quant à la question des déchets, nous préférons le petit volume de déchets radioactifs, bien maîtrisé et localisé, aux rejets incontrôlés de tant d'autres sources d'énergie et d'activités industrielles. La recherche dans ce domaine permettant d'utiliser une matière dont les stocks dans notre pays peuvent assurer l'autonomie énergétique pour des nombreux siècles, comme l'uranium appauvri. C'est donc une énergie durable, contribuant grandement à la réponse aux immenses besoins, en hausse, en énergie électrique.

3 f) Et surtout, il convient que la maîtrise en soit publique. Ne serait-ce qu'à l'exemple de la filière hydrogène : un même opérateur public a la capacité de gérer l'adaptation de la production au besoin en mettant en œuvre l'ensemble des moyens de production, y compris stockage (par exemple, si un industriel privé veut fabriquer de l'hydrogène propre, c'est-à-dire par électrolyse de l'eau, il doit acheter son courant. Le rendement n'étant que de l'ordre de 30 %, il devra revendre son énergie plus de trois fois le prix qu'il l'a achetée. Cela ne peut fonctionner sans un renchérissement considérable des tarifs).

Et l'on voit d'expérience, que les investisseurs privés ne réalisent des installations d'énergie que si leur temps de retour sur investissement est court. Cela pèse lourd dans le prix de vente. Le système actuel, garantissant ce temps de retour court, est particulièrement injuste socialement parlant : il y a d'un côté ceux qui peuvent produire, et font du profit sur le dos de ceux qui ne peuvent produire, et accroissent les dividendes des producteurs en payant leurs factures. Par ailleurs, les territoires ne sont pas égaux face à l'énergie : comment les métropoles, qui réunissent le plus grand nombre d'habitants, peuvent-elles être à énergie positive ? Il est impossible d'y implanter des éoliennes, et la possibilité de capteurs est également très limitée. Les grandes concentrations d'habitats et d'activités concentrent à proportion les besoins en énergie. Pour les métropoles, il faut produire ailleurs.

3 g) D'autant que le secteur privé ne finance guère de recherche fondamentale, et ne développe de recherche appliquée que dans l'espoir de récupérer rapidement la mise. Or en matière d'énergie, nous avons besoin à la fois de recherche fondamentale (comme pour la fusion nucléaire) et appliquée (pour la réutilisation des stocks d'uranium appauvri qui nous garantit une indépendance énergétique de plusieurs siècles, alors que pour la production de batteries, d'éoliennes et de capteurs photovoltaïques, nous sommes très dépendants de réserves étrangères).

3 h) Rappelons que seul le service public peut garantir une péréquation tarifaire et l'égalité de tous les citoyens devant leurs factures d'énergie. L'expérience récente des abonnés hors tarifs régulés abonde dans ce sens. Sur le plan tarifaire, une réflexion est engagée pour, comme pour l'eau, envisager une tarification progressive, pourvu

qu'elle puisse tenir compte des différences de situations et que le cas des « passoires thermiques » soit résolu.

4. LA DEMOGRAPHIE ET SES CONSEQUENCES SUR LES BESOINS DE PRODUCTION

Le cap de 8 milliards d'habitants, et d'après les démographes, leur nombre pourraient encore augmenter jusqu'aux environs de 10 milliards pour se stabiliser ensuite, voire régresser. En termes d'alimentation, une telle progression paraît supportable. Encore faut-il que la réponse aux nombreux besoins de nature différente place les conditions de vie et de survie au cœur des enjeux.

Il en est de même pour les besoins d'équipement et de produits de consommation qui font l'objet d'une « obsolescence programmée ». Ils doivent donc être éco conçus en faisant appel à un minimum de matériaux non recyclables, et incluant leur devenir en terme de réutilisation et de fin de vie (réparations, recyclages démontage ...).

La satisfaction des besoins à l'échelle humaine doit se penser et se concevoir dans la recherche de solutions collectives et partagées mettant l'éducation, la santé et le développement de l'égalité homme/femme au cœur de projets planétaires tout en donnant la priorité ressources des territoires.

Ces projets devront se construire depuis les territoires de vie tout en intégrant les équilibres planétaires nécessaires par le partage des ressources. L'accaparement des communs et biens communs par une minorité de spéculateurs et d'affairistes, moteurs d'un système économique doit être combattu ! Ce système génère d'énormes gaspillages à l'échelle du globe !

Dans ce contexte, le MNLE doit œuvrer avec les habitants et résidents, au côté des ONG, associations et syndicats sur tous les terrains en recherchant y compris lors des migrations pour trouver les meilleures solutions pour les humains tout en préservant les autres espèces.

Les moyens mis en œuvre pour juguler les crises environnementales, climatiques sociales, économiques et culturelles doivent permettre de répondre aux besoins des populations et ainsi favoriser la recherche d'équilibres démographiques dans un monde de paix. Aucune alternative ne doit être laissée au développement des conflits et au déclenchement des guerres.

En effet, chacun s'accorde sur le fait que l'élévation du niveau de vie et culturel des populations joue un grand rôle dans l'équilibres démographiques.

Ce chapitre aborde la nécessaire transformation progressive des productions agricoles, alimentaires et industrielles pour préserver notre environnement au plan local et global ainsi que la diversité biologique.

4 a) PRODUCTIONS AGRICOLES

Depuis de nombreuses années, notre Mouvement s'intéresse à la production agricole et a pu constater, au travers d'expérimentations réelles, qu'il est possible de bien nourrir les humains sans recourir aux principes d'exploitations productivistes. Les différentes méthodes rencontrées (agroforesterie, retour au bocage, permaculture, élevage en prairies...) assurent un bon respect de l'environnement et une qualité

alimentaire reconnue, tout en assurant aux producteurs des revenus plus décents que l'exploitation agricole productiviste.

Mais à ce jour, bien que ces méthodes plus vertueuses se développent, trop de productions dans le monde poursuivent les objectifs de quantité à basse qualité. Pire, les principes d'exploitation capitalistes, chassant les paysans de leurs terres, ici et ailleurs, appauvrissent une majorité d'humains. Dans la production de nombreux pays, en Afrique, en Amérique centrale et du sud, l'agriculture vivrière a été remplacée par des cultures spécialisées destinées à l'exportation (y compris des productions de carburants qualifiés de « bio »). De ce fait, les populations de ces pays doivent acheter les produits qui leur font maintenant défaut, aux prix fixés par la grande distribution, ce qu'ils ne peuvent généralement se payer.

Nous avons noté aussi l'évolution du langage : on ne parle plus de paysans (il est vrai que leur nombre diminue d'année en année, divisé par deux en 20 ans). Il s'agit aujourd'hui « d'exploitations agricoles », ce qui suppose en effet que l'on exploite le sol comme on exploite les humains.

Le BIO justement. Même s'il existe des labels, les réglementations sont différentes d'un pays à l'autre, même à l'intérieur de l'Europe (et pire encore dans le reste du monde, une des raisons de notre opposition aux accords internationaux comme le CETA et le MERCOSUR.

Ainsi, la grande distribution, toujours prompte à détourner les souhaits de ses clients, importe des produits bio dans les supermarchés, qui comprennent des substances interdites !

Nos actions doivent donc soutenir tous les efforts des paysans pour adopter des principes de culture respectueux de l'environnement, en particulier permaculture (association de plantations complémentaires, principes d'assolement, replantations d'arbres, en particulier fruitiers...)

Les questions foncières sont aussi importantes : malgré le rôle officiel des SAFER, nous constatons que trop souvent, la vente de terres agricoles est détournée par des artifices juridiques permettant les concentrations d'exploitations. Or c'est le modèle d'installations à taille humaine, utilisatrices de main d'œuvre qui seules peuvent permettre les évolutions vertueuses de la production agricole. L'aide apportée par l'association Terre de Liens apparaît comme essentielle pour les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer. Le prochain départ en retraite de la moitié des agriculteurs risque de voir disparaître les petites installations. Elles se retrouveront absorbées par des grandes entreprises productivistes, ou seront purement et simplement abandonnées et s'ensauvageront, alors que les besoins en nourriture saine ne font qu'augmenter. Il faut faire évoluer la loi pour permettre aux SAFER de préempter même lorsqu'il s'agit de parts de sociétés, et de créer des liens officiels avec l'association Terre de Liens qui devrait être mieux reconnue et subventionnée beaucoup plus largement. Il faut par ailleurs obtenir le classement et la protection des terres agricoles des ceintures des grandes agglomérations, sorte de déclaration d'utilité publique alimentaire, pour aider à répondre aux besoins d'autonomie alimentaire. La proximité entre producteurs et consommateurs en découlant ne peut être que bénéfique socialement.

Notons encore qu'à l'heure où tout le monde se plait à vanter l'économie circulaire, l'agriculture traditionnelle en est l'exemple type.

Nous sommes nombreux à penser qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Une étude du Réseau Environnement et Santé (RES) en apporte la preuve tant pour l'aspect économique qu'humain. L'industrie agro-alimentaire et la grande distribution ont organisé l'introduction de nombreuses substances dans nos aliments ou leurs contenants, dont les conséquences néfastes sur la santé sont avérées. Il apparaît que le seul but de ces manipulations des produits alimentaires est d'améliorer les marges des distributeurs.

4 b) PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

La société « occidentale » génère beaucoup de gaspillages, de pollutions, et met en cause la santé des êtres vivants. Produire est une nécessité vitale, dont l'objet ne doit en aucun cas avoir pour seul but l'accroissement des dividendes de quelques privilégiés : l'humain a besoin de se loger, se vêtir, s'instruire, se cultiver, se distraire, se soigner et aussi de se déplacer.

S'il faut se poser la question de la définition des besoins, pour éviter ces gaspillages, il est important de repenser la production pour y répondre.

La participation des travailleurs de l'industrie à la définition du contenu et des modes de production respectueux de l'environnement nous paraît indispensable, à l'exemple de les centrales de CORDEMAIS et de GARDANNE, de SCOP TI.... Partout où c'est possible, nous soutiendrons les formes coopératives donnant toute leur place aux travailleurs dans les prises de décisions. Dans les gestions publiques aussi, la participation des salariés et des usagers doit devenir réalité.

Des associations prônent la décroissance. Mais comment parler de décroissance à ceux qui n'ont rien ? Dans notre pays même, plusieurs millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Et, nous l'avons vu, plus il y a d'habitants sur notre planète, plus il faut produire. La question est donc bien sûr de lutter d'abord contre les gaspillages énormes que la société de consommation implique, et donc consommer autrement. En particulier lutter contre l'obsolescence programmée, mais aussi contre toutes les publicités incitant à du superflu, en particulier celles s'immiscant sur internet, à grand renfort d'énergie. Des évolutions culturelles sont aussi nécessaires, pour que chacun d'entre nous n'ait pas envie d'acheter le produit dernier cri, rien que pour « être dans le coup ».

Mais il faut surtout produire autrement, en ne mettant en œuvre qu'une majorité de matériaux renouvelables, ou recyclés. Le recours à des matériaux neufs, parfois indispensable, doit être limité le plus possible, en étant aussi conscient que le recyclage demande de l'énergie et n'exclut pas le phénomène de dégradation du produit.

Mais il faut aussi travailler à des process de fabrication qui soient exempts de toute pollution. L'exemple d'ALTEO est significatif. François COSSERAT, ancien Président du MNLE, avait en effet développé, avec divers spécialistes, des process

s'inscrivant dans l'économie circulaire, réutilisant les boues générées par la fabrication de l'alumine.

Et surtout il convient redonner les moyens aux services publics de l'état d'assurer leurs missions auprès des sites ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dont celles dites Seveso) notamment, mais aussi dans le contrôle de toutes les activités industrielles. La disparition des Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans les entreprises, sous la pression des industriels, et le recours exagéré à la sous-traitance, contribuent à l'augmentation des risques et des accidents comme l'illustre LUBRIZOL.

5. **SOBRIETE ?**

Sortir du capitalisme, produire et consommer autrement pour bien vivre.

Nous sommes dans une société consumériste qui crée des besoins même envers les populations défavorisées, sans pour autant leur donner accès matériel pour les besoins essentiels. Ambigüe, cette notion devient parfaitement indécente quand une large partie de la population peine à se loger, à se chauffer, à manger, à se déplacer, tout simplement à vivre dignement. Ce consumérisme nous oblige à produire. Il est aujourd'hui nécessaire de se poser la question : avons-nous la nécessité de ces besoins, pouvons-nous consommer dans la sobriété sans ici parler de déconsommation ?

La notion de sobriété conduit à nous interroger sur nos besoins et à adapter nos usages et notre consommation à ces besoins. Elle touche tous les secteurs et tous les domaines : bâtiments, mobilité, alimentation, utilisation de l'eau et des sols, prévention des déchets, production de biens et services, agriculture, industrie, loisirs, travail, numérique, tourisme, etc. Prise dans le sens de qualité et de maîtrise de son mode de vie, elle doit être une démarche positive de savoir hiérarchiser ses besoins, de ne pas renoncer à ce qui est indispensable mais déterminer le superflu tout en se faisant plaisir. Réduire sa consommation de biens matériels permet de ralentir la destruction des ressources naturelles et de préserver l'environnement.

Essentiellement prônée sous l'angle de la « chasse aux gaspillages », c'est la sobriété individuelle qui est mise en avant. Être sobre reposerait essentiellement sur la notion de volontariat. Ainsi il nous est proposé des écogestes qui ne transforment pas le cadre collectif pour structurellement les faciliter. Plus grave, la question de la production n'est jamais interrogée, seul le versant de la consommation est posé et par conséquent celui de la seule responsabilité individuelle. Dans le système économique actuel, la politique de l'offre est surdéterminante : elle est le plus souvent imposée par une minorité de décideurs (ceux qui investissent sur des marchés profitables), relayée par la publicité, adoubée par les Etats au nom du respect de la libre entreprise et de la fameuse loi du marché. Pour nous, il convient de sortir de cette forme grave d'aliénation.

La sobriété pourrait au contraire consister à décider collectivement de l'organisation de nos vies et quoi produire qui réponde déjà aux besoins essentiels, ne pas gâcher l'énergie et les matériaux, l'eau, les sols ; privilégier le recours à plus de travail pour

économiser les ressources naturelles et l'énergie (réemploi, réparation, lutte contre l'obsolescence des produits...). Elle implique nécessairement un changement radical de pensée de notre société et de ses concepts industriels. Ce ne peut être qu'une démarche collective, au-delà des responsabilités individuelles.

Le marché de seconde main qui se développe dans quasi tous les domaines (covoiturage, prêt d'outils, vêtements de seconde main...) peut être une réponse. Mais il ne doit pas se substituer aux responsabilités des États et exister en dehors de toute réglementation.

Pour cela, il est nécessaire de repenser la place et le contenu de l'enseignement dans son entièreté et plus largement celle de la culture. Les positions prises de dénonciation d'un enseignement inadapté, ne répondant absolument pas à l'aggravation du dérèglement climatique, par les diplômés des hautes études (HEC, Polytechnique,...) et de renoncement de carrière toute tracée dans les plus hautes sphères vont dans ce sens. L'ouverture à la réflexion, à la compréhension de ce changement demande une forte mobilisation explicative. Ceci dans un contexte de crise économique, sociale, de guerre, de conflits armés sur l'ensemble des continents.

6. LES TRANSPORTS ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les transports comptent pour beaucoup dans les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans notre pays, c'est entre 35 et 40 % mais ce qui est inquiétant est que cette proportion est en hausse. Il est impératif de supprimer ces émissions tout en répondant aux besoins de déplacement, mais sans gaspillages. Si la suppression des émissions de GES doit être une des priorités des politiques publiques dans les transports, ce ne sont pas les seules pollutions et bien d'autres facteurs sont à prendre en charge pour le bien être des habitants : les nuisances sonores dont les nombreuses sources (avions, moteurs diesels, motos ...), les particules fines, contribuent non seulement au mal-être, mais agissent aussi négativement sur la santé. Là encore, la complexité est de mise, mais le plus souvent l'action pour la suppression des émissions de GES dans les transports s'accompagne de co-bénéfices positifs dans les autres domaines. Nous évoquerons le rôle de l'aménagement du territoire dans les besoins de transports, puis aborderons les différents modes de déplacements, les critères de leur utilisation, les techniques de motorisation, la législation sans oublier le phénomène culturel de la voiture.

Pour ce qui est de **l'aménagement du territoire**, notons que les concentrations urbaines ont été autrefois présentées comme des solutions souhaitées par la population (image du « droit à la ville ») permettant d'économiser nombre de besoins de transport puisque l'on est sensé trouver tout à notre porte. Cela s'avère en fait un leurre, du fait de l'abandon des politiques d'aménagement du territoire, laissant libre cours à toutes les spéculations, voire à les encourager. Ceci se décline tant à l'échelle nationale (concentration des populations en Ile De France, et dorénavant sur les littoraux) qu'aux échelles locales. De fait, les centres villes se sont « gentrifiés » et les populations modestes ont été rejetées toujours plus loin, augmentant du même coup

les besoins de transports. La conception d'un urbanisme par « pôles de compétences » aggrave la situation, et la conception des métropoles, se voulant avant tout « attractives » au plan international, accentue aussi ce phénomène d'inégalités sociales. Par ailleurs, dans les provinces, la baisse du nombre d'habitants, entraînant la disparition des services publics locaux, a entraîné le besoin de déplacements, que ce soit les transports scolaires ou les voitures individuelles. Il nous faut inviter les élus, à tous les niveaux du local au national, à réintervenir dans l'aménagement, en luttant contre la spéculation foncière, en réindustrialisant le pays là où habitent nos concitoyens, en sanctuarisant les terres agricoles autour des grandes agglomérations, afin de réduire le besoin de transports obligés. Sur ce plan si nous laissons faire l'économie libérale, les transports de marchandises sont appelés à tripler d'ici 2050 selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie. De ce point de vue, sortir de ce type d'économie est une priorité pour l'environnement, car c'est le seul moyen de réduire considérablement les besoins de transports obligés.

Le rythme de vie imposé aux gens joue un rôle dans la façon de se déplacer : réduire à la fois le temps de travail et de transport permet d'envisager par exemple de conduire et rechercher ses jeunes enfants à l'école à pied, alors que nous constatons tous d'affreux encombrements aux abords des établissements scolaires du premier degré aux heures d'entrées et sorties. Cela faciliterait d'ailleurs les rencontres parents / enseignants. Et pourquoi pas faire ses courses quotidiennement en rentrant paisiblement, dans des commerces de proximité au lieu de prendre sa voiture le samedi pour se rendre dans un hypermarché ? Cela suppose aussi de repenser le mode de distribution afin que les prix pratiqués soient partout du même niveau. Tout se tient.

Voyons maintenant **comment améliorer l'impact environnemental des transports**, sachant qu'ils sont indispensables à bien des activités humaines.

Commençons par les **modes de déplacement** :

- Premier mode, le plus naturel, idéal lorsque l'on dispose de temps et que les distances à parcourir ne sont pas trop longues, **la marche. Avec le vélo** ce sont des moyens particulièrement agréables, et non polluants. Il faut donc les encourager, par des aménagements urbains adéquats : sécurité, nombreuses plantations, points d'eau, espaces de repos, ... nécessitant, en ville, de gagner de la place sur la voiture. Ce qui ne peut se faire que par les politiques publiques évoquées plus haut, rapprochant tout ce qui est nécessaire à la vie (écoles, lieux de travail, commerces, équipements culturels et sportifs, centres de santé ...). Le vélo électrique permet dorénavant d'augmenter la portée des déplacements qu'il est possible d'effectuer à vélo sans effort. C'est aussi une solution pour le "dernier kilomètre" des marchandises avec la cyclo-logistique. Le MNLE soutient les Associations œuvrant pour la promotion du vélo. De telles politiques ne doivent pas oublier les nécessaires espaces verts de

proximité et autres jardins partagés, utiles non seulement aux ambiances calmes et aérées mais aussi aux liens sociaux qui s’y développent.

- Les **transports collectifs** doivent être privilégiés quand les distances à parcourir deviennent contraignantes en mode doux. Ils sont plus efficaces tant par la place occupée que sur le plan pollution. L'aménagement du territoire doit permettre de regrouper les flux de transports, sans quoi, il est vain de pouvoir envisager des solutions de transports collectifs.

Le ferroviaire doit être la colonne vertébrale des transports collectifs, tant au niveau du réseau national SNCF qu'au niveau des agglomérations avec les lignes de tram et métro. Il faut stopper le vieillissement du réseau et du matériel, les moderniser et étendre le maillage ainsi que la capacité des axes structurants y compris par la construction de nouvelles lignes. Paroles et promesses sont vaines en la matière : il faut des actes, des moyens humains et financiers pour que confort, fréquence, qualité des correspondances, présences humaines... facilitent l'utilisation par le plus grand nombre des transports collectifs publics

Dans ce domaine, le retard pris en investissement dans les infrastructures et le matériel est énorme, et notre pays n'est pas près d'en sortir au vu de la faiblesse des budgets alloués, parmi les plus faibles de toute l'Europe. Là encore, il faut intervenir auprès de nos députés pour que l'État joue son rôle sans se défausser sur les collectivités territoriales. C'est l'occasion de rappeler que nous sommes pour la défense du service public des transports, et opposés aux privatisations en cours. Seul le service public peut assurer la péréquation des tarifs, et l'équité des territoires. Seul le service public peut, sur l'ensemble du territoire, assurer fréquences, correspondances rapides, solidarité entre tous les services, pour les transports de voyageurs comme de marchandises. Ces dernières doivent pouvoir pénétrer au cœur des villes pour ne laisser au transport routier que le « dernier kilomètre ».

Avec les privatisations, ce sont les actionnaires qui empochent les bénéfices tandis que les déficits sont assurés par les contribuables ! Et la recherche permanente du moindre coût amène à un transfert sur route de plus en plus de services (voyageurs comme fret). Là encore, les routes sont entretenues aux frais des contribuables alors qu'on demande aux usagers de prendre en charge les frais d'usage de la voie ferrée ! N'oublions pas que les investissements lourds nécessaires aux chemins de fer s'amortissent sur le temps long si c'est un service public, contrairement au secteur privé qui demande un retour rapide sur investissement, alourdissant les prix, comme dans le cas de l'énergie.

- Les politiques tarifaires doivent être incitatives, et s'agissant des transports du quotidien aller jusqu'à la gratuité d'usage.
Décarboner les transports avec les modes doux, les transports collectifs et ferroviaires supposent de nouvelles infrastructures. L'impact environnemental de leur construction est réel, mais le bilan environnemental ne peut pas s'arrêter là, et doit prendre en compte toutes les pollutions évitées ainsi que les

potentialités d'un aménagement du territoire plus sobre. Il est indéniable que de nouvelles lignes de tram et de métro, et de nouvelles lignes ferroviaires interurbaines (dont des LGV) devront être construites ou réouvertes.

- Le **transport maritime ou fluvial** présente des atouts pour tous les produits ne nécessitant pas grande rapidité. Il va de soi que des politiques visant la souveraineté de la réponse aux besoins doit aboutir, au contraire des prévisions de l'AIE, à la réduction du trafic international. Mais il en demeurera toujours, et, comme pour le ferroviaire, les solutions par voie d'eau sont plus vertueuses que la route.
- Tant que les **avions** demeureront bruyants et polluants, il convient de limiter leur usage aux très longues distances, le rail devant reconquérir la réponse aux besoins intracontinentaux (trains de nuit et grande vitesse). Pour la santé des riverains, il convient aussi d'interdire les procédures d'atterrissage et de décollage de nuit sur les aéroports desservant les villes.
- Les **véhicules routiers** compléteront encore longtemps la liste des moyens de transport compte tenu de leur écrasante part modale actuelle et des lacunes d'aménagements du territoire permettant des alternatives. Ils ont pour qualité essentielle des infrastructures déjà massivement construites et qui peuvent répondre à des besoins diffus (une voie ferrée ou un canal ne peut desservir chaque commerce, chaque habitation). Mais l'impact sur l'environnement, en termes de pollution, d'espaces aménagés (et imperméabilisés le plus souvent) est lourd. Il convient donc de réserver leur usage à ce que les autres moyens ne peuvent satisfaire, et donc pour éviter qu'on y recoure trop souvent, améliorer considérablement toutes les alternatives précédemment évoquées. Quand un véhicule individuel est utilisé, le covoiturage doit être encouragé. Par ailleurs, la taille du parc automobile doit être questionnée. Des solutions de partage sont possibles pour une partie des usages peu fréquents : par exemple la location de véhicules sur certains trajets de longue distances non prévus par les transports collectifs ou ferroviaires peut contribuer à ne pas acheter de voiture ou d'en acheter de plus petites.

Les techniques de motorisation :

Disons tout de suite qu'il n'y a pas de modèle idéal. Comme pour les énergies, il faut admettre un « mix » dans les solutions à développer, abandonnant aussi rapidement que possible les moteurs émetteurs de

GES. Mais il est essentiel de laisser au second plan les techniques de motorisation, par rapport aux modes doux ou collectifs, protégeant largement mieux notre environnement, comme évoqué dans les alinéas précédents. Rappelons qu'un train, même à traction diesel, est davantage pertinent que les 80 voitures ou les dizaines de camions, même électriques, qu'il peut remplacer. Cela n'empêche pas de rechercher aussi les améliorations dans ce domaine.

Pour les moteurs des transports collectifs, l'idéal est l'électricité, énergie de l'avenir. Il convient d'équiper le plus de lignes possibles de chemins de fer de caténaires.

Pour les véhicules routiers, que l'on ne peut alimenter par fil de contact, le mode électrique avec batteries semble adapté, mais nécessite une mutation industrielle imposant aux constructeurs des filières de production et de recyclage des batteries assurant tant l'autonomie d'approvisionnement que de bonnes conditions sociales et environnementales de production. Changer aussi de paradigme afin de ne pas surenchérir sur la taille et le poids des véhicules, et rechercher au contraire leur allègement.

Par ailleurs, le remplacement à l'identique du parc existant n'est pas envisageable à court terme : les quantités de matériaux à mettre en œuvre, la consommation d'énergie grise, la place toujours aussi importante prise dans l'aménagement au détriment de la qualité des espaces, comme évoqué plus haut.

Les moteurs thermiques utilisant des biocarburants peuvent répondre à une partie des besoins, mais ils ne peuvent être généralisés du fait des limites de production, et sachant qu'ils émettent tout de même des GES en fonctionnant.

Les moteurs à piles à combustible (alimentés en hydrogène) ne peuvent être généralisés non plus, en raison des capacités de production et de coût de combustible.

Nous savons par ailleurs que pour les déplacements maritimes et fluviaux, le développement de l'utilisation de la force du vent apportera des gains considérables dans ce domaine des économies d'énergie.

Comme dans tous les domaines, il convient de poursuivre les recherches fondamentales et appliquées pour développer de nouveaux avions, moins bruyants et moins polluants.

Comme on vient de le voir, les solutions transports passent plus par les solutions collectives que par les actes individuels, même si ceux-ci sont utiles. L'aménagement du territoire, la législation, et la mobilisation de budgets importants sont les clefs de l'amélioration dans le domaine des déplacements.

Si les objectifs annoncés des Zones à Faibles Émissions sont indispensables, les modalités de mise en place par interdiction des véhicules appartenant majoritairement aux personnes modestes sont inacceptables. En accordant des aides insuffisantes, il a en fait accordé des subventions déguisées à l'industrie automobile. L'État a su aider ce secteur (ainsi que de l'aviation) lors de la pandémie, il est urgent qu'il investisse maintenant dans les transports publics de personnes et de marchandises, combinant les différents modes, mais majoritairement sur rails. L'Assemblée Nationale doit

aussi légiférer pour encadrer les productions de matériels de transports pour les rendre plus vertueux.

7. LA SANTE ENTRE PREVENTIF ET CURATIF – LE ROLE DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE, PUBLIQUE

Des organismes sont officiellement chargés de contrôler les additifs alimentaires. Mais leurs moyens, tant humains que matériels étant insuffisants, leurs évaluations sont trop souvent basées sur des informations fournies par les industriels eux-mêmes, ce qui est un comble.

Il en est de même pour les pesticides utilisés en agriculture, qui se retrouvent dans les aliments et dans les milieux, et présentent de graves dangers pour les humains et pour l'environnement. Il est frappant que certaines alertes à la qualité de l'air aient été dues non pas à la circulation automobile, mais à l'épandage de produits phytosanitaires par les grandes cultures.

Les conséquences pour les humains sont multiples et graves, allant du développement d'allergies à la baisse de fertilité, en passant par des maladies chroniques comme le diabète. Les perturbateurs endocriniens apparaissent aussi comme une des causes du développement important de l'autisme.

Des conséquences indirectes aussi pour les humains sont les atteintes à la biodiversité dues à ces produits. L'exemple des abeilles et autres insectes pollinisateurs nuisent grandement aux productions naturelles notamment de fruits, ainsi qu'à l'ensemble des chaînes alimentaires participant à l'équilibre de la biodiversité.

Il est clair pour nous que l'interdiction pure et simple de tous les additifs et pesticides répertoriés comme dangereux est une priorité de santé publique. Nous devons lancer des campagnes de communication et de revendication vers nos gouvernants dans ce sens.

Nous devons aussi soutenir toute action visant à rapprocher la production de la consommation, veiller à ce que la distribution permette aux commerces de centre-ville d'offrir les mêmes avantages que les grandes surfaces installées à la périphérie des agglomérations. Il convient aussi d'améliorer le rythme de vie de nos concitoyens (temps de travail, temps de transport), de telle manière que leurs approvisionnements puissent être quotidiens. Cela limitera le recours aux suremballages ainsi qu'à l'introduction de nombreux conservateurs dans les aliments. Les distances de transport, donc la pollution atmosphérique s'en trouveraient aussi réduites.

Le retour des pandémies

Avec la COVID 19 et tous ses variants, Ebola, le retour de la peste et du choléra, mais aussi les gripes aviaire et porcine, les maladies infectieuses représentent de nouvelles menaces pour la santé publique mondiale. Les années passées sous pandémie de la COVID 19 ont plongé l'humanité dans une crise qui a entraîné de nouvelles règles de vie imposées comme le confinement, elles ont mis à mal l'état réel des services de santé, y compris dans notre pays où les hôpitaux n'ont pu répondre que partiellement à l'épidémie.

Avec le réchauffement climatique entraînant le dégel du permafrost, le risque de libération d'anciens virus est une menace pour la santé.

Redonner les moyens humain et financier aux services de santé, en particulier publics, rendre à la collectivité la maîtrise de la recherche médicale afin de l'extirper de la loi du marché, développer une véritable politique de prévention, nous semblent les premières mesures à prendre pour protéger l'humanité de ces fléaux.

8. L'EVOLUTION DE LA BIODIVERSITE

La **biodiversité**, ce n'est pas seulement (ou pas du tout) le nombre des espèces, comme on le croyait vers 1950, mais surtout 'Quelles espèces', 'Quelle est leur abondance?', 'Quel est leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes' et 'Quelle est la diversité des écosystèmes?'

Il faut tordre le cou à certaines idées par trop diffusées par les grands médias, idées partiellement exactes, ou très inexactes, de la biodiversité. Il convient de les corriger.

Les menaces d'extinction d'espèces, mentionnées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais), méritent d'être prises en considération. Selon l'IPBES, un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction au cours des prochaines décennies. Mais il convient de remarquer que certains organismes et quelques 'ONG internationales' sont dominés par des lobbies riches, car fortement financés par les États, qui défendent quelques espèces emblématiques ou sympathiques, la '**biodiversité de luxe**' en quelque sorte, aux dépens de la véritable biodiversité, la biodiversité ordinaire, celle qui assure le fonctionnement des écosystèmes. De plus, ces organismes entretiennent la confusion entre 'extinction' (le lecteur pense au mammouth, ou à l'ours des cavernes) et 'extinction locale' ou 'extinction fonctionnelle', ce qui constitue une petite falsification, généralement non perçue par le public.

Les **facteurs responsables** des menaces sur la biodiversité sont : **(i)** Les changements d'usage des terres et de la mer, **(ii)** l'exploitation directe de certains organismes, en particulier par la pêche, **(iii)** le changement climatique, **(iv)** l'urbanisation et les aménagements littoraux (ports de plaisance, terrains gagnés sur la mer) et **(v)** Les espèces invasives. **Les espèces emblématiques** (loup, ours, balbuzard, vautour, etc.) doivent être protégées et gérées, en tenant compte bien sûr des éventuelles gênes pour l'homme, et de leur indemnisation ; on ne saurait demander à des pays pauvres d'Afrique de protéger des centaines de milliers d'éléphants si de riches pays européens comme la France ne sont pas capables de gérer quelques centaines de loups et quelques dizaines d'ours. Les espèces, emblématiques ou non, doivent être gérées dans le contexte des écosystèmes, dans une **approche écosystémique** qui tient compte de leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. L'homme fait du reste partie des écosystèmes, qui doivent être considérés comme des **socio-écosystèmes**.

Un certain nombre d'écosystèmes méritent une attention particulière, car ils ont été historiquement malmenés et que les mesures récentes de protection n'ont pas suffi à inverser la tendance ; cette liste indicative ne prétend pas à l'exhaustivité : le

Détritique côtier, le coralligène, le système DPB (dune, plage, banquettes) en Méditerranée, les zones humides, les mangroves intertropicales, les tourbières, les rivières et certaines forêts. Il convient de rappeler que la forêt ne se réduit pas à un ensemble d'arbres, mais inclut la nécécénose du bois mort, les réseaux trophiques des oiseaux et des petits mammifères, et bien sûr le réseau trophique de la grande faune, du cerf et des sangliers au loup.

L'eau est, et doit rester, un bien commun pour les hommes, bien qui ne saurait être privatisé. Mais c'est aussi une composante essentielle des écosystèmes. Son exploitation par l'homme (boisson, usages domestiques, industriels et agricoles) doit donc respecter la part incompressible nécessaire aux écosystèmes : les nappes phréatiques (et les sources qu'elles alimentent), les sols et les écosystèmes associés, les zones humides (dont les tourbières et les mangroves) et les cours d'eau. En outre, l'eau douce qui arrive à la mer n'est pas de l'eau 'perdue' : elle y apporte des sels nutritifs et de la matière organique ; sels nutritifs et matière organique continentale jouent un grand rôle dans la productivité des écosystèmes côtiers, dont l'Homme tire profit au travers de la pêche.

Nos préconisations dans ce domaine rejoignent celles proposées sur d'autres sujets. Comme nous l'indiquions à PIRIAC en 2018, il nous faut faire un changement complet de paradigme : remplacer la concurrence et la compétition généralisée et sauvage entre tous par une solidarité constructive organisant les usages, tenant compte de leur interaction avec le climat et la santé publique, respectant la biodiversité et les limites de ressources, foncières ou naturelles. Les actions locales, indispensables, ne peuvent seules résoudre l'équation : c'est une réponse globale socio-économique qu'il s'agit d'inventer. Ce que nous résumons par « produire et consommer autrement ».

9. LES DECHETS ET LEURS TRAITEMENTS

9 a) Nous avons connaissance de l'existence du sixième continent, fait de déchets voguant sur l'océan, essentiellement constitués de matières plastiques. Nous savons aussi combien les pays les moins développés de la planète ont été destinataires de quantités incroyables de nos déchets, souvent dangereux. La cause peut être due en partie au laisser-aller de certains individus jetant leurs déchets n'importe où mais elle est surtout de la responsabilité des entreprises privées, de la conception au traitement des déchets, en passant par une distribution développant le consumérisme. En effet, certaines entreprises en charge du traitement de ces déchets, pour améliorer leurs résultats financiers, ne réalisent pas le traitement nécessaire mais « externalisent » le problème en expédiant des bateaux entiers de déchets vers des pays tiers. Nous en connaissons les conséquences sur les dégradations environnementales, et la santé des humains récupérant ces produits dans des conditions de sécurité et d'hygiène d'un autre âge.

9 b) L'objectif « zéro déchet » est inatteignable. Ce but annoncé met en évidence les abus dans divers domaines, dont le suremballage, l'utilisation de plastiques jetables,

les obsolescences programmées par les industriels contre lesquels il faut lutter. Comme pour l'énergie, il nous faut en effet éradiquer tous les gaspillages. Mais à notre sens, il restera toujours des déchets à traiter, en particulier dans les zones urbaines denses, et la puissance publique doit se donner les moyens de le faire correctement, en tenant compte de la nature des divers produits à traiter. Abordons aussi la question des déchets liquides et de l'insuffisance de traitement de nos stations d'épuration, notamment vis-à-vis des métaux lourds et des nanoparticules. Toute activité génère des déchets, il n'y a pas que les ménages. Le traitement des déchets industriels devraient impérativement se traiter à leur source, sans se faire autruche et préconiser, comme trop d'associations écologiques le font, de fermer purement et simplement des usines, qui seront de ce fait localisées ailleurs, déplaçant la pollution sans l'éradiquer. La question des dioxines est souvent abordée lorsque l'on évoque l'incinération des déchets. L'Organisation Mondiale de la Santé le reconnaît lorsque les procédés sont insuffisamment poussés, mais estime qu'une incinération menée à haute température est le seul moyen d'éliminer ces dioxines. Ne jetons donc pas aux orties les systèmes actuels de traitement des déchets, nous en avons besoin, mais poussons les autorités à les améliorer sans cesse.

9 c) La question des déchets est aussi liée à l'aménagement du territoire : trop de concentrations urbaines aggravent la gestion des déchets. Elle pose des questions de démocratie : participation des citoyens aux décisions et aux contrôles sur toute la chaîne de production, privilégiant l'économie circulaire. Enfin elle interroge notre système économique et politique. Les collectivités territoriales, qui n'ont pas voix au chapitre concernant les politiques industrielles ou agricoles, ont en charge les services publics locaux, comme la collecte de l'élimination des déchets. Ces tâches sont trop souvent confiées à des grands groupes privés dont la finalité n'a rien à voir avec l'aspiration des citoyens à vivre dans un environnement meilleur. Le financement du traitement des déchets devrait aussi être revu, augmentant la part des activités économiques, et baissant celle des ménages, qui sont en fait otages du système économique dans ce domaine comme dans d'autres .

9 d) Ces considérations générales n'empêchent pas chacun de nous d'avoir les petits gestes vertueux contribuant à l'effort collectif, et de les populariser : jouer au « colibri » est nécessaire même si ce n'est pas suffisant.

10. **LES RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS (RÉSEAU HUMANITÉ&NATURE)**

Lors de l'engagement d'une lutte sur un sujet donné, aucune force associative en présence ne peut être efficace seule face aux entreprises multinationales et leurs lobbies. Il faut savoir travailler de concert avec d'autres, comme cela s'est fait à Notre Dame des Landes, pour le Triangle de Gonesse, l'aire des vents, le plateau de Saclay, les bassines... luttes visant à la préservation de la qualité de vie des humains, que ce soit dans la protection du milieu, la qualité de notre alimentation, ou nos conditions de vie en général. Outre des luttes locales comme celles évoquées ci-

dessus, nous faisons partie de collectifs défendant les services publics sur tout ce qui est bien commun.

Cette participation suppose d'être partie prenante, c'est-à-dire de ne pas se diluer dans ces collectifs, mais de savoir nous exprimer avec nos valeurs, au côté des autres associations, dans un esprit de respect mutuel.

Notre Mouvement, généraliste de l'environnement, a construit collectivement ses positions et se doit donc de les faire connaître, et si possible prévaloir, amenant parfois la « dispute » au sens ancien du terme c'est-à-dire confrontation des idées, un des principes de l'éducation populaire. Et nos positions sont parfois relayées par des journalistes avec qui nous développons autant que possible les contacts.

Par nos avis, communiqués, tracts communs ou collectifs, nous participons au développement des luttes et aussi de nos idées, et donc au renforcement de notre Mouvement.

Il va de soi que nous prenons part également à de nombreuses enquêtes ou consultations publiques, en émettant des avis, regrettant la forme prise par les autorités : des dossiers énormes à étudier sur des projets ficelés sans concertation, alors qu'il serait préférable de concevoir les projets en concertation dès la phase de programmation.

Notre Mouvement, disposant de statuts déposés en Préfecture, peut apporter sa contribution à une démarche visant à manifester, ou encore ester en justice. Il est parfois sollicité pour ce faire.

11. DEVELOPPER UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE DANS TOUS LES DOMAINES, RENDRE SOCIALE L'ECONOMIE ET DEVENIR PRODUCTEUR DE DROITS

De manière générale, la démocratie, c'est redonner la parole à ceux qui sont sensés l'avoir, c'est-à-dire le peuple.

Le MNLE veut imposer dans le débat public le rôle des citoyens en veillant à ce que les outils de démocratie participative soient bien mis en œuvre à tous les niveaux, de l'État jusqu'aux collectivités locales. Le rôle de l'Union Européenne est également au cœur de nos préoccupations et actions.

On ne peut pas se satisfaire de la faible participation des habitants aux concertations, aux consultations et autres procédures réglementaires et administratives. Il y a maintenant une codification de ce qu'est la démocratie participative et il y a tout un florilège de boîtes à outils, de recommandations qui, si elles existent, ne sont pas pour autant mises en œuvre.

Les idées réactionnaires et libérales se développent. Elles sont contraires à la participation citoyenne.

Si certains en jouent pour imposer plus facilement de mauvais projets qui tournent le dos à la protection de la biodiversité, de l'environnement et de la société, nous posons la question de la place des citoyens et nous engageons des actions pour de nouveaux droits et des moyens pour la démocratie.

Participer à la gestion des affaires de la cité ne se résume pas seulement à informer les habitants sur les projets, faire participer les usagers, recueillir les avis des citoyens, mobiliser les services administratifs.

Le MNLE contribue à développer les moyens d'une formation et d'une information indépendante.

Nous nous fixons l'objectif de donner une place délibérative pour la prise en compte de la parole citoyenne, syndicale et associative dans la gestion des « communs » et des « services publics » dans les secteurs des services, de l'agriculture et de l'industrie.

Le champ d'action de la démocratie devrait être étendu à tout ce qui touche à la production, pas seulement à ce qui reste sous le contrôle de l'état.

Nous voulons un autre développement, solidaire, partagé et souhaité pour sortir de l'ère des énergies fossiles pour sauver l'humanité de la catastrophe climatique et sociale.

Pour y parvenir nous devons mener des actions contre la marchandisation des « communs » et pour un développement des services publics locaux et nationaux.

Défendre la notion de service public et de biens communs c'est défendre l'intérêt général. Il y a des opinions, des tendances très différentes sur les « communs », mais on utilise souvent ce terme sans savoir ce que c'est. Le MNLE produira au travers de rencontres et de séminaires une fiche thématique qui précisera et définira ce qu'on entend par « communs ».

Cela passe par la capacité d'intervention des citoyens, des militants associatifs et syndicaux sur le terrain des luttes mais également en devenant producteurs de revendications ou d'idées pour des droits nouveaux.

Nous proposons la création d'ateliers législatifs à tous les niveaux pour faire évoluer la réglementation et ouvrir de nouveaux droits dans les domaines de l'environnement, du travail et de la culture. Nous porterons ces innovations de caractère législatif devant le Parlement national et les instances européennes.

Nous proposerons et défendrons l'idée qu'il n'y a pas de démocratie sans moyens humains et financiers et droits qui permettent à chacune et chacun de participer à la gestion des affaires depuis la cité jusqu'au niveau des politiques nationales.

Nous allons créer des outils de formation, d'information et de communication sous le contrôle des acteurs eux-mêmes et libres de toutes ingérences privées ou publiques. »

La fiche qui fera le lien avec ce paragraphe développera les outils et actions.

12. COMMENT JOUER NOTRE RÔLE D'ÉDUCATION POPULAIRE, ET PROJECTIONS SUR L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES FORMATIONS PERMANENTES

Le MNLE réseau Humanité et nature participe activement à une éducation populaire en offrant à tous les moyens de développer un esprit critique qui permette de se réinterroger sur notre modèle de société actuelle.

Pour ce faire, les 4 dimensions éducatives (savoir, savoir-faire, savoir-être et être) sont prises en compte par le Réseau Humanité et Nature dans toutes ses actions. Le savoir scientifique, « encyclopédique », doit être vulgarisé sans être dénaturé pour apporter à chacun une base de connaissances sur laquelle appuyer sa réflexion. Le conseil scientifique du MNLE réseau Humanité et Nature remplit pleinement ce rôle. Les acteurs du réseau Humanité et Nature mettent en place des actions permettant de développer des compétences et des habiletés pratiques et intellectuelles. Ces savoir-faire nouveaux outillent nos publics pour les ouvrir à d'autres possibles

Dans la forme de leurs actions, les membres du réseau Humanité et Nature cherchent constamment à promouvoir le savoir-être par l'affirmation de valeurs fondamentales (égalité homme-femme, fraternité, laïcité, culture de paix ...)

Les actions portées par les membre du réseau Humanité et Nature doivent permettre de favoriser et d'atteindre l'état d'être optimal : état de santé, de bien-être, de motivation, de confiance et de satisfaction des besoins naturels et psychiques (joie, plaisir, liberté, perception, reconnaissance, sécurité, justice, intégrité, authenticité, capacité, intimité, diversité, confort, créativité, affection, etc.).

Pour proposer à nos publics des actions et activités permettant d'atteindre cet objectif, il convient au MNLE réseau Homme et Nature de se former continuellement pour avoir une légitimité à former ses publics.